

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
22/01/2018

Le 29 Janvier 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Michel RAYMOND

OBJET : ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE (PCAET) – PORTAGE RH ET GROUPEMENT DE COMMANDES

M. Etienne SERRAT, Vice-Président à l'Environnement, rappelle que la loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte, adoptée en août 2015, attribue de nouvelles obligations aux EPCI, qui se voient confier une compétence exclusive en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET).

Il rappelle également que le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, prenant en compte l'ensemble de la problématique « Climat – Air – Energie ».

Il doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2018 pour les Communautés de Communes comptant de 20 000 à 50 000 habitants.

Le 11 septembre 2017, la CCDSV a pris une délibération (acte 2017C77) portant sur :

- Le lancement de la démarche PCAET avec la Communauté de communes Val de Saône Centre (CCVSC) ;
- La nécessité de lui dédier des moyens humains (1 ETP mutualisé entre les deux communautés de communes) et l'autorisation donnée au président pour mettre en œuvre cette mutualisation.

Le 13 novembre dernier, une nouvelle rencontre entre les deux communautés de communes a permis de préciser les étapes suivantes de cette mutualisation.

Il est proposé de passer une convention de prestation de service, pour une durée de deux ans, avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la réalisation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions du PCAET. Les principales modalités de la convention sont les suivantes :

- 1) La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'engage à procéder au recrutement d'un agent chargé de mission PCAET contractuel à temps complet, pour une durée déterminée de 2 ans, renouvelable. L'agent réalisera les prestations susvisées pendant la moitié de son temps de travail au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- 2) La Communauté de Communes Val de Saône Centre s'engage à rembourser à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée les charges de fonctionnement de la prestation (les charges de personnel et les frais de déplacement affectés à la prestation, la moitié des dépenses d'équipement informatique et des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation).

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PCAET, il sera également proposé de constituer un groupement de commande avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour les éventuelles commandes de prestations spécialisées ou d'appuis techniques. La Communauté de Communes Val de Saône Centre, sera le coordonnateur du groupement.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera une commission ad hoc paritaire, à laquelle seront associés les représentants désignés par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, membre du groupement. Le Conseil communautaire sera ultérieurement saisi sur ce point pour autoriser la signature de la convention constitutive du groupement et désigner les représentants de la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **VALIDER** le principe de recrutement par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée d'un agent chargé de mission PCAET contractuel à temps complet, pour une durée déterminée de 2 ans renouvelable ;
- **DIRE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- **DECIDER** de passer une convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'élaboration du PCAET (réalisation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions) pour une durée de deux ans ;
- **AUTORISER** le Président à signer cette convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre, annexée à la présente délibération, et tous documents y afférant ;
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 FEV. 2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180129-2018C05-EN
Affichage le : - 1 FEV. 2018

- 1 FEV. 2018

A Trévoux, le 29/01/2018

Le Président,
Bernard GRISON

